



024-242400752-20220512-2022_3_11 Séance du 12 mai 2022
Reçu le 18/05/2022
Publié le 18/05/2022
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
Chalais

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
02/05/2022

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 35
Pouvoirs : 1

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON CURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAUCHER Danielle, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric, DUTHEIL Frédéric, DOBBELS Michel, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard

Absents et excusés et procurations : THOMAS Michel (absent et a donné pouvoir à Danielle FAUCHER), COUTURIER Pierre-Yves, GARNAUDIE Didier,

Madame Annick MAURUSSANE est désignée secrétaire de séance

Travaux de restauration d'un pont situé à « lacouchie » à Miallet : autorisation de lancer la consultation

Il est proposé de lancer un marché public de travaux concernant la restauration d'un pont situé au lieu-dit "lacouchie" sur la voirie d'intérêt communautaire n°004 commune de Miallet. Etant donné le volume financier, le marché serait un marché à procédure adaptée. Cette opération de travaux est réalisée afin de conforter les fondations et la structure de ce pont en permettant la mise aux normes de ses parapets afin d'assurer la sécurité des automobilistes usagers de ce pont.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE son président à lancer la consultation via un marché public de travaux à procédure adaptée pour la restauration du pont de Lacouchie à Miallet.**

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mai 2022
Le Président,

Michel AUGEIX

